



Centre local de développement

MÉMOIRE

Présenté à la

**COMMISSION SUR L'AVENIR
DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS**

Par le

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE MIRABEL
14026, boul. du Curé-Labelle
Mirabel (Québec) J7J 1A1

Juin 2007

TABLE DES MATIÈRES

Présentation

Sommaire exécutif	1
Chapitre 1	
Introduction	2
Chapitre 2	
Le secteur de Saint-Hermas : la « petite Gaspésie » de Mirabel	3
Chapitre 3	
Des solutions en provenance de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois	4
Chapitre 4	
Mise en place de facteurs favorables à l'agriculture et à l'agroalimentaire sous l'égide des villes, des municipalités et des municipalités régionales de comtés (MRC)	5
CONCLUSION	9

PRÉSENTATION

Madame Suzanne Dion, secrétaire-générale
Madame Pascale Tremblay, commissaire
Monsieur Mario Dumais, commissaire
Monsieur Jean Pronovost, président

Mesdames,
Messieurs,

A titre d'organisme voué au développement socio-économique du territoire de la MRC de Mirabel, le Centre local de développement (CLD) de Mirabel interpelle votre Commission sous l'angle du développement économique.

Nous convenons, d'entrée de jeu, de l'importance de la qualité de vie en milieu rural, de la nécessité de produire des aliments sains, des bienfaits reliés à une saine alimentation, etc. et nous laissons le soin à d'autres intervenants de vous entretenir sur le sujet. Selon nous, l'agriculture et l'agroalimentaire des années 2000 compétitionnent au niveau planétaire pour des parts de marché et un prix de revient des plus compétitifs.

Il nous faut donc trouver des solutions concrètes, applicables à court terme et miser sur des intervenants « branchés » sur le milieu qui sauront s'adapter au fur et à mesure de l'évolution de ce secteur d'activité.

Nos entreprises agricoles et agroalimentaires pour demeurer compétitives méritent toute notre attention et surtout le support approprié.

C'est à nous de leur offrir certains outils pertinents.

Jean-Luc Riopel
Rédaction
Mirabel, juin 2007

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Page 1

C'est à partir d'un bagage d'expérience de vingt-cinq années en développement économique que la Corporation de développement économique de Mirabel (CDEM) devenue Centre local de développement (CLD) de Mirabel dépose ce mémoire axé sur une vision économique. L'agriculture et l'agroalimentaire québécois représentent une composante importante et stratégique de l'économie du Québec et nous avons tous ensemble le devoir de positionner à court terme les paramètres appropriés afin d'assurer un avenir économique et techniquement viable pour toutes les personnes qui gravitent dans son giron.

Voici de façon non exhaustive, une série de proposition qui permettraient, par leur mise en application, d'atteindre cet objectif.

- Générer de nouveaux revenus à la ferme par :
 - L'agrotourisme, la transformation des produits à la ferme;
 - La culture industrielle de légumes et de grandes cultures pour transformation en énergie verte;
 - L'implantation d'éoliennes pour utilisation à la ferme.

- Transformation régionale :
 - Favoriser la création de regroupements de producteurs afin d'assurer une masse critique.

- Mise en place de facteurs favorables à l'agriculture et à l'agroalimentaire sous l'égide des villes, des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC) :
 - Participation active et positive de tous les ministères et organismes à l'application de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 sous l'égide des municipalités régionales de comté (MRC);
 - Planification stratégique de l'utilisation du territoire des MRC sur un horizon de dix (10) ans avec la participation des citoyens et des ministères concernés;
 - Revitalisation des milieux ruraux par l'agrandissement des noyaux urbains situés dans les milieux ruraux et le développement, à des fins résidentielles, des façades de rang;
 - Mise en valeur accrue des terres agricoles de classe 2 et 3 par l'introduction d'une « taxe municipale agricole qui représenterait une augmentation de 100 % du taux d'imposition régulier » laquelle serait appliquée aux propriétaires non agriculteurs (spéculateurs qui refusent de louer leurs terres à des agriculteurs);
 - Développement industriel structuré dans les zones agricoles de classe 4, 5, 6 et 7 afin de permettre le maintien d'un taux de taxe municipale acceptable pour tous les citoyens incluant l'agriculture et l'agroalimentaire;
 - Développement industriel en bordure des grands axes routiers pour les mêmes raisons que le point précédent et aussi pour permettre à toutes les régions du Québec de tirer leur épingle du jeu;
 - Introduction, par décret du Gouvernement du Québec, du droit de produire « pour le milieu agricole » qui par le fait même posséderait un droit de préséance sur tout autre règlement applicable;
 - Mise en place d'un comité régional décisionnel qui fera office d'ombudsman et qui remplacera le « mur à mur » de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ).

CHAPITRE 1

INTRODUCTION

De façon volontaire, le Centre local de Développement (CLD) de Mirabel vous présente un mémoire axé sous l'angle du développement économique qui cible tant les PME « de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois ».

En effet, au-delà des considérations sociales reliées aux individus et au monde rural qu'ils composent, ces deux (2) secteurs d'activité intimement liés représentent un pourcentage important de l'économie québécoise.

La mission première d'un centre local de développement consiste à susciter et favoriser le développement économique de son milieu en lui fournissant le support technique et les outils appropriés.

Voici quelques pistes de réflexion qui susciteront certes des réactions mais dont l'objectif final consiste à assurer un AVENIR ÉCONOMIQUEMENT VIABLE à, doit-on le rappeler, 88 % du territoire de la MRC de Mirabel.

CHAPITRE 2

LE SECTEUR DE SAINT-HERMAS : « LA PETITE GASPÉSIE » DE MIRABEL

Situé dans la partie ouest de Mirabel, à proximité de la Ville de Lachute et borné par le site d'enfouissement de la Régie Intermunicipale d'Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM), le secteur de Saint-Hermas, à 45 minutes de Montréal, présente les mêmes caractéristiques que plusieurs « régions éloignées » ou régions ressources du Québec.

Voici les constats économiques les plus pertinents :

Année	1987	1991	1995	1999	2003	2007
Population	669	673	643	674	696	778
% / Mirabel	4,66 %	3,77 %	2,86 %	2,57 %	2,28 %	2,07 %

- ✓ Secteur d'activité présent : l'agriculture

- ✓ Commerces présents :
 - Meunerie
 - Dépositaire de machinerie agricole
 - Dépanneur
 - Atelier de mécanique (motoneige, VTT)
 - Hôtel (à vendre)

- ✓ Services présents :
 - École primaire
 - Caserne d'incendie (Ville de Mirabel)
 - Centre culturel (Ville de Mirabel)
 - Bibliothèque (Ville de Mirabel)

- ✓ Entreprise manufacturière Créations Pierre Charbonneau

C'est dans ce contexte particulier que la Ville de Mirabel doit tenter de revitaliser un de ses nombreux secteurs géographiques et ce, sans oublier une stagnation potentielle des secteurs de Saint-Jérusalem, Saint-Benoît et de Sainte-Scholastique.

Cette réalité purement « mirabelloise » s'exporte facilement ailleurs au Québec. C'est pourquoi, nous pouvons en faire autant avec les solutions proposées.

CHAPITRE 3

DES SOLUTIONS EN PROVENANCE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS

Pour le milieu agricole, une des solutions concrètes consiste à générer de nouveaux revenus à la ferme.

Pour l'agroalimentaire, une réflexion en profondeur sur la mise en marché s'impose, laquelle devra être assujettie d'un renouveau de la part de tous les intervenants du milieu en ce qui a trait à la transformation régionale.

La réussite de ces solutions nécessite l'implication technique et financière pertinente du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial.

Parmi les concepts innovateurs déjà exposés et développés dans le mémoire de la Commission consultative sur le développement agricole de Mirabel et du Comité de la relève agricole de Mirabel, il convient certes de rappeler que les nouveaux revenus à la ferme peuvent provenir de :

- l'agrotourisme;
- la transformation de produits à la ferme;
- la culture industrielle de légumes et de grandes cultures pour transformation en énergie verte;
- l'implantation d'éoliennes pour utilisation à la ferme.

CHAPITRE 4

MISE EN PLACE DE FACTEURS FAVORABLES À L'AGRICULTURE ET À L'AGROALIMENTAIRE SOUS L'ÉGIDE DES VILLES, DES MUNICIPALITÉS ET DES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ (MRC)

Afin d'assurer la pérennité à long terme de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de communautés et des territoires ruraux de l'ensemble du Québec, plusieurs facteurs favorables à l'atteinte de cet objectif doivent être rapidement mis en place ou bonifiés selon la situation vécue dans chacune des régions du Québec.

Analysé sous l'angle économique, le facteur le plus déterminant de cette pérennité potentielle passe par un développement multidisciplinaire des villes et municipalités qui doivent pouvoir compter autant sur les investissements agricoles, agroalimentaires, commerciaux, industriels, résidentiels et dans certains cas aéroportuaires pour assurer à leurs citoyens un TAUX DE TAXATION ABORDABLE en lien avec des services municipaux adéquats.

À ce chapitre, la Ville de Mirabel peut servir d'exemple sans pour autant prétendre qu'il s'agit d'une recette parfaite. En effet, avec un territoire à 88 % agricole, un taux de taxe foncière à 0,83 \$ / 100 \$ d'évaluation, un budget municipal de 50 M \$ et un apport de 1,7 M \$ soit 3,4 % en provenance du milieu agricole nous devons obligatoirement conclure que la MIXITÉ rurale urbaine en place à Mirabel favorise TOUTES ses composantes.

Pour pouvoir continuer d'appliquer cette recette gagnante, la Ville de Mirabel devra donc, à court terme, obtenir du DÉZONAGE CIBLÉ à des fins industrielles et à moyen terme, pour le développement résidentiel.

C'est donc à partir de cet exemple concret que nous vous soumettons une série de facteurs favorables à l'agriculture et à l'agroalimentaire.

4.1 *POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ 2007 - 2014*

Mise en place par le gouvernement du Québec, le territoire d'application de la politique couvre 1 011 municipalités et 34 communautés autochtones pour une population totale en 2005, de 1 913 10 habitants.

Pour atteindre l'objectif fixé, le gouvernement retient huit moyens dont trois visent le maintien et la bonification des acquis : les cinq autres moyens constituent des solutions novatrices.

Le maintien et la bonification des acquis

- Il est essentiel de se doter d'une deuxième génération de pactes ruraux.
- Il est nécessaire de compléter le réseau d'agents de développement rural.

- Il faut accroître l'effort de modulation et d'adaptation des politiques et des programmes gouvernementaux qui prend en compte les spécificités du milieu.

Les solutions novatrices

- Il importe de mettre sur pied des laboratoires ruraux en vue d'explorer et de diffuser les résultats d'expériences de secteurs d'activité innovateurs.
- Il faut faciliter l'exploration d'initiatives porteuses de développement.
- On doit accorder une aide financière pour stimuler le développement de produits de spécialité.
- Il faut favoriser la reconnaissance du dynamisme rural par le lancement des Grands Prix de la ruralité.
- Il importe de se doter d'un indice de suivi de la vitalité des communautés rurales.

La Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois se doit donc d'interpeller tous les ministères et organismes qui interviennent de près ou de loin afin de les obliger à participer activement et positivement à l'application de la Politique nationale de la ruralité 2007 -2014 sous l'égide des municipalités régionales de comté (MRC).

4.2 PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE L'UTILISATION DU TERRITOIRE DES MRC SUR UN HORIZON DE DIX (10) ANS

Suite à une prise de position ferme de la part de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, **le gouvernement du Québec devrait, d'entrée de jeu, exiger de chacune des MRC du Québec d'établir après une consultation appropriée auprès de sa population, ses orientations stratégiques et sa vision de l'utilisation du territoire qu'elle entend mettre en application au cours des dix (10) prochaines années.** Cette démarche permettrait de faciliter l'arrimage pertinent au niveau local dans un premier temps et par la suite avec tous les ministères régionaux impliqués de façon à maximiser l'ensemble des mesures que la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois soumettra au Gouvernement du Québec. D'ailleurs les ministères suivants devraient être impliqués dans la consultation.

- Le Ministère du développement économique de l'innovation et de l'exportation (MDEIE);
- Le Ministère des affaires municipales et des régions (MAMR);
- Le Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation (MAPAQ);
- Le Ministère du développement durable et de l'environnement (MDDE);
- Le Ministère du transport du Québec (MTQ).

La MRC de Mirabel a procédé, le 22 septembre 2006, à son exercice de planification "Mirabel Horizon 2021". L'implication de la Commission consultative sur le développement de l'agriculture de Mirabel, des représentants du milieu agricole de même que des citoyens dénote un intérêt marqué pour une évolution la plus harmonieuse possible dans la définition de son futur milieu de vie.

À Mirabel, la communauté entrevoit une ville - une MRC prospère mais respectueuse tant de l'impact de ses décisions sur le milieu agricole que sur l'environnement. D'ailleurs le concept retenu consiste à consolider et circonscrire de façon maximale le futur développement industriel et résidentiel sans oublier que l'agriculture et l'agroalimentaire demeurent un axe de développement majeur sur le territoire de la MRC de Mirabel.

4.3 REVITALISATION DES MILIEUX RURAUX

Afin de concrétiser la mise en place de ce facteur déterminant, il nous faut réaliser, sous l'angle économique, que chaque MRC devra trouver les moyens appropriés afin de créer une masse critique de citoyens pertinente au maintien et même au développement des commerces et des services nécessaires à la pérennité des milieux ruraux et à la qualité de vie offerte. L'exemple du secteur de Saint-Hermas-Mirabel parle de lui-même.

À cet effet, deux solutions concrètes doivent être mises en application, à savoir :

- **Agrandissement, lorsque nécessaire, des noyaux urbains situés dans les milieux ruraux (exemple à Mirabel : secteurs de Saint-Benoît, Saint-Hermas et Sainte-Scholastique);**
- **Développement à des fins résidentielles, lorsque souhaité par l'agriculteur, des façades de rang ce qui permettrait d'augmenter les revenus à la ferme, d'augmenter les revenus municipaux, d'augmenter la masse critique de citoyens en milieu rural donc par le fait même la qualité de vie offerte.**

4.4 MISE EN VALEUR ACCRUE DES TERRES AGRICOLE DE CLASSE 2 ET 3

Au 31 mars 2005, la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec nous confirmait que sur les 42 517 hectares de superficie agricole à Mirabel, seulement 29 217 hectares étaient exploités ce qui laisse 13 300 hectares non occupés.

Même si nous ne connaissons pas avec précision la qualité des sols inoccupés, il est très probable que plusieurs milliers d'hectares pourraient être utilisés à des fins agricoles si l'on forçait légèrement la main des propriétaires actuels dont plusieurs spéculent, entre autres, sur un certain prolongement autoroutier.

Une méthode incitative de location de ces terres agricoles de classe 2 et 3 à des producteurs agricoles consisterait à introduire, sur l'ensemble du Québec, une « taxe municipale agricole qui représenterait une augmentation de 100 % du taux d'imposition régulier » laquelle serait appliquée aux propriétaires non agriculteurs (spéculateurs qui refusent de louer leurs terres à des agriculteurs). Les villes ou les municipalités verseraient les sommes perçues à leur MRC respectives ce qui augmenterait le budget disponible dans le cadre de l'application du Pacte rural 2007 – 2014.

4.5 DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL STRUCTURÉ DANS LES ZONES AGRICOLES DE CLASSE 4, 5, 6 ET 7

Tel que nous en avons fait la preuve précédemment le développement industriel permet à une ville de maintenir un taux de taxe avantageux pour ses citoyens et ce, incluant le secteur agricole.

À cet effet, la mise en valeur, à des fins industrielles de zones agricoles de classe 4, 5, 6 et 7 inexploitées ou sous exploitées permettrait une source de revenus additionnels pour les propriétaires et un impact fiscal et économique (création d'emplois donc de richesse) avantageux pour la communauté concernée.

Certains diront que cela risque de changer le paysage agricole et pour cause. Selon la tendance actuelle, le gouvernement du Québec n'aura d'autre choix que de miser sur un paysage agricole authentique... et vide de citoyens ou de compter sur une revitalisation de l'économie des villes et des régions animées par des citoyens qui y gagnent leur vie, qui s'impliquent activement et qui façonnent un milieu de vie où il fait bon vivre.

4.6 DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL EN BORDURE DES GRANDS AXES ROUTIERS

Tel que validé par tous les spécialistes nord-américains en localisation d'entreprises, la proximité immédiate d'une autoroute demeure le premier facteur de localisation dans tout dossier d'envergure.

Afin que toutes les régions du Québec attirent leur quotepart au chapitre du développement industriel de façon à offrir un taux de taxe avantageux aux contribuables locaux incluant évidemment les secteurs agricole et agroalimentaire, nous recommandons, suite à l'expérience vécue à Mirabel, **d'établir par décret gouvernemental un zonage industriel d'un minimum de 3 000 pieds de profondeur (1 km) le long des grands axes routiers dans la mesure où une MRC en fait la demande au Ministère des Affaires municipales et des régions.**

D'ailleurs, plusieurs de ces sites potentiels se situent en zone agricole de classe 4, 5, 6 et 7 d'où une maximisation de l'utilisation de la ressource « sol » et ce, à l'avantage de tous les citoyens locaux.

CONCLUSION

À titre d'intervenantes de « première ligne » auprès de « l'agriculture », de « l'agroalimentaire » et de tous les citoyens, les villes et les municipalités de même que les municipalités régionales de comté en deuxième ligne doivent jouer un rôle plus prépondérant en ce qui a trait à la mise en valeur du territoire rural et de toutes ses composantes.

À cet effet, les six (6) facteurs favorables proposés au chapitre 4 peuvent servir de « catalyseurs » dans la revitalisation de l'économie régionale du Québec.

Certes, il faut posséder le courage politique de « prendre la décision » au niveau québécois et de « l'appliquer » adéquatement au niveau local.

Suite à un décret du Gouvernement du Québec reconnaissant de façon non équivoque « le droit de produire » de l'agriculture et de l'agroalimentaire, le CLD de Mirabel propose la **création d'un comité régional décisionnel qui ferait office d'ombudsman** et dont l'unique mission consisterait à trancher dans les situations litigieuses engendrées par la mise en application desdits facteurs favorables et du décret reconnaissant « le droit de produire ». Cette façon de faire assurerait la synergie appropriée entre les différents ministères et intervenants du milieu.

Voici la composition de ce comité décisionnel régional :

- 1 représentant de chacune des MRC de la région administrative;
- Le directeur régional du Ministère du développement économique de l'innovation et de l'exportation (MDEIE);
- Le directeur régional du Ministère des affaires municipales et des régions (MAMR);
- Le directeur régional du Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation (MAPAQ);
- Le directeur régional du Ministère du développement durable et de l'environnement (MDDE).

Cette proposition possède l'immense avantage de ramener les décisions aux niveaux local et régional là où les intervenants « connaissent » la réalité du milieu, d'autant plus que ceux-ci sont en lien direct avec les citoyens concernés qu'ils proviennent du secteur rural ou urbain.

Le modèle « mur à mur » mis en place, il y a trente ans lors de la création de la Commission de protection du territoire agricole a servi adéquatement l'agriculture traditionnelle mais cette réalité ne peut plus s'appliquer maintenant puisque l'agriculture et l'agroalimentaire ont changé de façon drastique au cours des dix (10) dernières années et il en sera de même pour les dix (10) prochaines. Les lois du marché nécessitent une adaptation continue de la part des producteurs, des transformateurs et des instances gouvernementales qui les appuient et les chapeautent.

La prise en charge du développement régional par les acteurs régionaux permettra de façonner le Québec selon les réalités propres à chaque milieu ce qui entraînera une bonification et une maximisation de l'économie globale du Québec.